

## **COVID-19 : Le point sur les services essentiels**

**13 janvier 2021**

Les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont imposé des règles plus strictes à leurs résidents afin d'aplanir la courbe de propagation de la COVID-19.

Les participants aux marchés financiers, y compris les sociétés de placement réglementées par l'OCRCVM en Ontario et au Québec, continuent d'exercer leurs activités, qui sont considérées comme des services essentiels. Autrement dit, les sociétés de placement peuvent avoir accès à leurs installations au besoin pour offrir des services aux clients de façon continue. Cependant, le télétravail est vivement encouragé. Les résidents du Québec doivent aussi obtenir de leur employeur [une attestation](#) pour montrer qu'ils doivent travailler pendant le couvre-feu qui débute à 20 h.

En tant qu'organisme de réglementation pancanadien offrant des services essentiels, l'OCRCVM demeure entièrement opérationnel dans un environnement à distance et assume l'ensemble de ses principales responsabilités réglementaires comme la surveillance en temps réel de toutes les opérations sur titres de capitaux propres au Canada, et ce, afin de veiller au bon fonctionnement et à l'intégrité des marchés. Nous pouvons toutefois avoir accès à nos bureaux s'il le faut.

L'OCRCVM communique fréquemment avec les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les principales parties intéressées comme les marchés, les sociétés de placement et les gouvernements. À mesure que la situation évoluera, nous adapterons nos plans et transmettrons d'autres communications au besoin.